

À l'attention de
Madame Marie-Ange DEBON
Présidente-Directrice du Groupe La Poste

LETTRE OUVERTE

Madame la présidente du groupe La Poste,

Dans notre courrier du 27 mars 2026, nous vous alertions sur la détresse économique croissante des postières, postiers et salarié-es du Groupe, ainsi que des personnels sous-traitants.

Cette alerte a été renouvelée auprès de Madame Decaux, Directrice Générale Adjointe Directrice des Ressources Humaines du Groupe La Poste, en date du 2 avril 2026.

En effet, tous les matins, des centaines de milliers de travailleurs du groupe La Poste se lèvent pour un salaire de misère, ils sont sous contrats et statuts différents, subissent la dégradation des conditions de travail et l'inflation...

L'impact financier de la crise énergétique avec la hausse du prix du carburant et la trop faible augmentation des salaires sur plusieurs années, génèrent des difficultés supplémentaires et du mal être.

Pour permettre aux salariés de continuer à vivre dignement et de profiter du fruit de leur travail, il est aujourd'hui plus qu'urgent d'augmenter les salaires !

Dans votre réponse du 2 avril, vous nous dites :

- « avoir revaloriser les salaires lors des NAO » :

Un camouflet avec une décision unilatérale de 0,7 %, cela correspond à une dizaine d'euros nette par mois environ (l'équivalent de 2 baguettes de pain par semaine !) quand le prix de l'essence, nécessaire pour se rendre au travail, a augmenté de 28 % sur le seul mois de mars, et que dire aujourd'hui...

Avant cette crise, le salaire des postiers ne leur suffisait déjà pas pour vivre, tout juste à survivre, la faute aux augmentations de salaire trop basses au fil des années et d'une grille des salaires qui ne cessent de se tasser. Devront-ils bientôt payer pour venir travailler ?

➤ « ...renforcer les dispositifs d'aide au transport » :

De 1 ou 2 centimes ? Est-ce bien suffisant pour compenser le coût de l'essence actuellement ?

➤ « ...d'augmenter le montant de l'intéressement » :

A la Poste Maison Mère, il a reculé de plus de 100€ entre 2025 et 2026 !

➤ «... engager des moyens supplémentaires dans la protection sociale afin de préserver les couvertures santé et prévoyance » :

A quel prix pour les postières et postiers ? La couverture de base offrant un niveau de garantie largement insuffisant, la « sur-complémentaire » devient quasiment obligatoire pour les salariés s'ils veulent bénéficier de garanties correctes. Il s'agit donc bien d'une hausse du coût de la mutuelle.

Vous nous dites également que les résultats du groupe « *sont en baisse en 2025 par rapport à l'année 2024 et que notre niveau de dettes est élevé* », que « *les résultats opérationnels de la Poste SA sont fortement déficitaires et ne permettent pas d'envisager une large revalorisation des rémunérations* ».

En ce cas, selon vous, chaque postier doit consentir à faire un effort et faire avec ce qu'il a. Vous ne verrez donc aucun inconvénient à montrer l'exemple en déclinant l'indemnité de départ (allant de 450 000 à 900 000€) qui vous a été octroyée par le CA, par un nouveau vote en ce sens dans cette instance, cela démontrerait votre bonne foi pour consentir à l'effort pour l'entreprise...

Il n'en demeure pas moins que pour tous les postiers métropolitains et les postiers dromiens : mutuelle, essence, alimentation... les dépenses incompressibles augmentent considérablement. Il y a urgence à ouvrir des négociations sur les salaires sur la base de

- La revalorisation immédiate des salaires.
- La création d'un dispositif d'aide à la mobilité et à l'énergie adapté aux besoins réels des salarié-es.
- La réouverture d'un véritable dialogue social, visant à élaborer des mesures pérennes face à la crise du pouvoir d'achat.

Face à l'urgence, nous ne doutons pas que l'ensemble des organisations syndicales ne tardera pas à vous faire la même demande.

Si effectivement vous êtes réellement « *attentive à la suite des évènements* », vous conviendrez que les circonstances rendent nécessaires des négociations sur l'ensemble des salaires et la revalorisation des grilles.

Dans l'attente d'une date dans les meilleurs délais pour cette négociation, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations syndicalistes.

Pour la CGT FAPT

Rachel Beauséjour